



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 février 2024

| | |
|--|--|
| Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Christelle TREHET-COLLET, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations. |
| Absentes excusées ayant donné pouvoir | |
| Mme Christine CORBILLON Mme Corinne PICARD | Mme Danielle LANGLOIS Mme Edith CHOUTEAU |
| Absent excusé | |
| M. Gérald BOUSSICAULT | |
| Assistaient également | |
| Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS, Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Ville des Ponts-de-Cé, M. Philippe FREMONDIERE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé. | |

POINT N°9 – EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT

Monsieur PAVILLON, président, expose :

Vu la délibération 2020-07-08-5 relative aux pouvoirs délégués au Président,
Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre connaissance des décisions ci-après, prises par le Président dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués.

| | | |
|----------|--------|-----------------------------|
| 25/01/24 | DP24-3 | Radiation élection domicile |
| 30/01/24 | DP24-4 | 1ère domiciliation |

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONT'S DE CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240222-AS-24-02-22-9-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024